

Image not found or type unknown



## Succession et dette de fonds de garantie

Par **isanon**, le **02/07/2014 à 13:26**

doit on payer en tant qu'héritier le recouvrement du solde d'un paiement par le fond d'indemnisation des victimes dû par la personne décédée si celle-ci n'avait pas d'actif.

Par **aguesseau**, le **02/07/2014 à 13:38**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **isanon**, le **04/07/2014 à 09:19**

Bonjour, rn vous avez raison je vous prie de m'excuser j'ai fait vite car je partais au boulot.rncordialementrnisanon

Par **aguesseau**, le **04/07/2014 à 10:14**

bjr,rnquand on accepte une succession, on accepte l'actif mais aussi le passif donc les dettes.rnvous pouvez renoncer à la succession.rncdt